

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05855 Numéro SIREN : 523 880 474 Nom ou dénomination : 5ASEC LATAM

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 77064

5àSec LATAM
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 302.548 Euros
Siège social : 8, Rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 523 880 474

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			At 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 791 114	1 787 565	3 549	3 549
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 791 114	1 787 565	3 549	3 549
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés		2 660	(2 660)	(2 660)
Autres	1 250		1 250	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	3 571		3 571	13 554
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL (II)	4 821	2 660	2 161	10 894
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	315 896		315 896	315 896
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + V)	2 411 831	1 790 225	321 606	330 339

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :302548	302 548	302 548
Prime d'émission, de fusion, d'apport	(0)	(0)
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	450	450
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(527 211)	(257 667)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(12 985)	(269 545)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(237 198)	(224 213)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	315 896	315 896
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	315 896	315 896
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	239 534	232 579
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 300	6 003
Dettes fiscales et sociales	75	75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	242 909	238 657
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	321 606	330 339

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				2 951
Chiffre d'affaires Net				2 951
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges Autres produits				
TOTAL (I)				2 951
Charges d'exploitation Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stocks (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks (matières premières et autres appro.) Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges		11 021		20 088 76
TOTAL (II)		11 021		20 164
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(11 021)		(17 213)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		64		306 011
TOTAL (V)		64		306 011
Charges financières Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		2 019 9		315 896 1 826 80
TOTAL (VI)		2 028		317 802
RESULTAT FINANCIER (V - VI)		(1 964)		(11 791)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)		(12 985)		(29 004)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		240 541
TOTAL (VIII)		240 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(240 541)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	64	308 962
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	13 049	578 507
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(12 985)	(269 545)

Annexes

Annexe au bilan et compte de résultat

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 321606.33 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -12985 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2016 -07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation suite à l'adoption le 15 décembre 2020 par le Tribunal de Commerce de Paris du plan de redressement par continuation de l'ensemble des filiales françaises, tel que décrit en note ci-après Faits caractéristiques

Faits marquants

Le marché du pressing est impacté depuis une quinzaine d'années par (i) la forte baisse du costume-cravate dans le monde professionnel (dont les ventes ont été divisées par 2 en 10 ans), (ii) l'avènement des vêtements à très bas prix (Zara, H&M et explosion du marché de l'occasion), (iii) l'amélioration constante des machines à laver pour particuliers et (iv) l'image vieillissante du pressing.

Partant de ce constat, les nouveaux dirigeants ont présenté un nouveau plan stratégique, court, moyen et long terme. Le plan de réorganisation du groupe 5àSec se fondait, principalement, sur trois piliers : (i) le « back-to-basics » sur son marché historique, avec une rationalisation des coûts et une amélioration du service client ; (ii) le lancement de nouvelles offres à travers la marque 5àSec Services ; et (iii) le lancement de nouvelles activités, telles qu'un service de nettoyage et recoloration de sneakers, ou des corners pressing dans des magasins alimentaires de proximité (en France et en Suisse).

Afin d'atteindre ces objectifs de réorganisation, la Société devait procéder à des investissements importants afin de rattraper les retards d'investissement du groupe.

Tous les accords de principe nécessaires pour assainir la situation financière du groupe avaient été conclus, et restaient simplement à formaliser, lorsqu'est survenue la crise de la Covid-19.

Impact de la crise sanitaire Covid -19

En raison de la crise sanitaire, tous les magasins en propre et franchisés ont dû fermer à partir du 16 mars 2020. La majorité des salariés français a été placée en chômage partiel à compter de cette date.

Il s'en est suivi un effondrement du chiffre d'affaires et une violente dégradation du résultat prévisionnel 2020, à tout le moins.

Dans ces conditions, la restructuration financière initialement envisagée est devenue caduque, avant même d'avoir été formalisée.

Si notre actionnaire et l'investisseur principaux croyaient tous les deux à la possibilité d'un redressement du groupe, la crise sanitaire a rendu, selon eux, un redressement in bonis impossible de par son coût. Le projet de réinvestissement a donc été adapté pour une mise en œuvre dans le cadre de procédures collectives, comprenant, dès lors, une renégociation des passifs d'exploitation.

Un accord est ainsi intervenu entre l'actionnaire et l'investisseur, dans le cadre duquel :

- L'actionnaire acceptait de céder sa participation à l'investisseur qui devenait donc le nouvel actionnaire de contrôle du groupe 5àSec ;
- Notre nouvel actionnaire accompagnait donc lui-même, en cette nouvelle qualité, les procédures collectives appelées à être ouvertes ;
- Notre nouvel actionnaire enfin, prévoyait un investissement pouvant atteindre 11 M€, pour accompagner un plan de redressement, sous réserve que ce plan puisse être élaboré et mis en œuvre à des conditions satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que les sociétés suivantes du groupe 5àSec ont dû déclarer leur état de cessation des paiements :

- Financière Hygie
- 5àSec RIF ;
- 5àSec France ;
- SOYEZBCBG ;
- Newpresspro ;
- Confluence ;
- Press 38 ;
- Lyon Part Dieu Pressing.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le 28 avril 2020 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Quant aux sociétés 5àSec Group et Teinturerie Letourneur, in bonis, elles ont sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

En outre, il convient de préciser qu'un sursis concordataire (procédure collective de droit suisse) a été ouvert au bénéfice de Baechler Teintureries, société détenue à 100% par 5àSec Group. Cette procédure a pour objet de placer l'entreprise sous la protection du Tribunal de commerce de Genève, et de geler l'intégralité des dettes contractées jusqu'au 28 mai 2020. L'objectif de la procédure est similaire à celui de la procédure française, à savoir proposer un plan de continuation de l'activité accompagné d'un plan d'apurement du passif.

Modalités du plan de continuation par redressement

Le Groupe prévoit d'atteindre en 2024 son chiffre d'affaires cible (environ 45 M€ sur le périmètre en procédure et près de 90 M€ consolidé) et son EBITDA cible (environ 3 M€ sur le périmètre en procédure et 7 à 8 M€ en consolidé). C'est donc sur cette base, et en tenant compte des conditions posées par l'actionnaire pour apporter les 11M€ nécessaires au financement du plan (périmètre France et Suisse), que la direction du Groupe a raisonné pour bâtir les propositions d'apurement du passif :

▪ Plan de redressement opérationnel

Chaque société du groupe 5àSec faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a présenté un plan de redressement ou de sauvegarde, lequel s'inscrira dans une logique et une cohérence globale au niveau du groupe.

En effet, face à un marché structurellement en baisse du fait de la conjoncture économique et des nouvelles habitudes de travail et de consommation (habillement casual, télétravail, etc.), impactant aussi bien les volumes que les marges, le groupe doit trouver de nouveaux relais de croissance, tout en améliorant son efficacité opérationnelle, ce qui nécessitera des investissements significatifs.

Pour ce faire, le groupe 5àSec a développé un plan industriel basé sur les 6 grands axes stratégiques suivants :

- Le modèle opérationnel doit être centralisé, industrialisé et mutualisé ;
- Le réseau de magasins doit être rationalisé, harmonisé et amélioré, notamment avec le concept de « love cost ». Ainsi, dans environ 120 magasins, le groupe va investir dans la formation des managers pour améliorer l'expérience client. De plus, la fermeture des magasins non rentables devra être envisagée ;

- L'offre de service doit se renouveler avec la mise en place de la marque 5àSec Services. Cette marque devrait proposer une offre de (i) livraison à domicile, (ii) d'enlèvement à domicile de textiles d'ameublement (nettoyage de tapis ou de canapés) et (iii) des boxes en entreprise;
- Le métier doit être revalorisé (conditions de travail, plan de formation, etc.);
- Le modèle de Master franchisé doit être revu pour le tendre vers un modèle dit « capex light ». A ce titre, l'objectif est de réduire les coûts d'entrée pour les nouveaux franchisés en proposant l'utilisation de machines de lavages dont le coût d'acquisition est réduit ou la possibilité de bénéficier d'une solution de leasing avantageuse (négociée au niveau du groupe);
- La mise en place d'une plateforme omnicanale doit être accélérée.

L'atteinte de ces objectifs suppose la réalisation d'investissements importants :

- D'une part, le groupe doit faire face au remplacement de plusieurs de ses machines de nettoyage à sec (coût unitaire de 25 K€) et la remise à niveau du parc de magasins (rénovation et fermeture) ;
- Des investissements importants dans l'IT. En effet, aucune solution de logiciel métier clé en main n'existe, ce qui contraint la société à développer ses propres solutions.

▪ **Réduction du passif**

Enfin, le plan de redressement de 5àSec ne pourra être mené à bien qu'à la condition d'une réduction drastique du passif du Groupe, qui, à la date d'ouverture des procédures, était estimé à 157 M€ (dont 72 M€ de passif tiers), soit un niveau incompatible avec la rentabilité de l'activité pouvant être raisonnablement attendue. Pour restaurer une structure de bilan viable, il a donc été estimé que le niveau de passif consolidé sur le périmètre en procédure ne devrait pas excéder environ 20 M€. Le solde, par conséquent, doit être abandonné ou annulé.

▪ **Plan d'apurement du passif au niveau consolidé**

Sur la base de prévisions d'activité et de trésorerie, les propositions d'apurement du passif suivantes ont été élaborées par le management :

○ Créances super privilégiées

Les créances super privilégiées ont été payées à hauteur de 10% avant l'audience, le solde sera honoré sur 12 mois.

○ Dettes fournisseurs

Les projets de plan de redressement/sauvegarde prévoient d'apurer le passif fournisseur de chaque structure concernée de la façon suivante :

- Les créances inférieures ou égales à 500€ seront payées intégralement, conformément à la Loi, dans le mois du jugement arrêtant le plan.

- Les fournisseurs faisant partie du comité des principaux fournisseurs se sont vu proposer un règlement comptant de 15% de leurs créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, le solde étant abandonné.

- Les autres fournisseurs (hors comité) se sont vu proposer deux options :

-Option courte : paiement de 15% des créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte ;

-Option longue : paiement de 100% du montant des créances admises, 5% à la date du premier au sixième anniversaire de l'adoption du plan et 70% à la date du septième anniversaire de l'adoption du plan.

Il convient de préciser ici que parallèlement à la circularisation des propositions d'apurement du passif, le nouvel actionnaire s'est rapproché d'un certain nombre de fournisseurs, jugés stratégiques, pour leur proposer de leur racheter leurs créances, à des conditions qu'ils négocieront de façon bilatérale. Conformément à la Loi, les créances ainsi rachetées et détenues par l'actionnaire, ont été traitées au sein du comité des établissements de crédit et assimilés.

○ Dettes fiscales et sociales

La CCSF a été saisie d'une demande visant à régler 15% des créances rémissibles dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte et en cas de refus, il a été proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise (Option longue, telle qu'indiquée ci-dessus).

En ce qui concerne la dette de TVA, qui ne peut faire l'objet d'aucune remise, il a été proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise.

○ Dettes envers les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés

Les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés se sont vu proposer le traitement suivant :

- Un paiement comptant de 5% des créances admises dans le mois du jugement arrêtant le plan, contre abandon du solde.

- S'agissant des créances portées par l'actionnaire et les autres membres du Groupe, il est prévu un traitement plus défavorable, consistant en un abandon de créance ou une conversion intégrale en capital, suivie d'une réduction du capital, conduisant donc à une annulation des actions ainsi obtenues.

Les prévisions de trésorerie, prenant en compte l'apurement du passif ci-dessus et les apports de new money, font état de soldes positifs dès 2021, ceux-ci atteignant 11,6 M€ en 2027.

▪ **Apport de new money**

Pour mener à bien le plan de redressement, un besoin de new money a été estimé par cabinet d'expertise indépendant à hauteur de 10,9 M€ au niveau du groupe.

Le nouvel actionnaire s'est engagé à procéder à un apport de 11 M€ (en ce compris le rachat des créances des fournisseurs stratégiques), sous réserve de l'adoption du plan.

Cet apport doit être fait notamment par la souscription :

- d'une augmentation de capital de Financière Hygie ; et
- d'obligations convertibles en actions émises par Financière Hygie. Ces obligations convertibles auront une maturité de 7 ans à compter de leur souscription et porteront intérêt pouvant être capitalisés.

▪ **Simplification juridique de l'organigramme**

En vue de simplifier l'organigramme juridique du groupe, le groupe s'est engagé à procéder :

- dans un premier temps à l'absorption, par Newpresspro, par voie de fusion, des sociétés Part-Dieu Pressing, Confluence Pressing, Press 38 et Sainte Foy Pressing ;
- puis dans un second temps, à l'absorption, par 5àSec RIF, par voie de fusion, des sociétés Teintureries Letourneur, Soyez BCBG, GSBC et Newpresspro.

A l'exception de l'absorption de la société Part-dieu Pressing reportée en juin 2021, l'ensemble de ces opérations ont été réalisées le 31 décembre 2020.

La Société et ses filiales ont présenté le 23 novembre 2020 le plan de continuation tel que décrit ci-dessus au Tribunal de Commerce de Paris. Ce plan a été adopté pour l'ensemble des sociétés françaises le 15 décembre 2020.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

En date du 18 juin 2021, la Société a cédé l'intégralité des parts détenues dans BRB Argentina SA et Dilexia SA. Avec cette cession, le Groupe n'a plus d'activité en propre en Argentine.

Règles et méthodes comptables

La méthode base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La Société a ainsi procédé au cours de l'exercice précédent à la dépréciation de sa participation dans les sociétés argentines.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agents. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agents. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 791 114		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 791 114		
TOTAL GENERAL	1 791 114		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Reévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 791 114	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 791 114	
TOTAL GENERAL			1 791 114	

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	315 896			315 896
Provisions pour pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	315 896			315 896

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations				
Immobilisations financières	1 787 565			1 787 565
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	2 660			2 660
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	1 790 225			1 790 225
TOTAL GENERAL	2 106 121			2 106 121
Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 250	1 250	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 250	1 250	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances A plus d'1 an	Echéances A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 300	3 300		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	75	75		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	239 534	239 534		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	242 909	242 909		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	75	75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	75	75

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
448600 Etat Charges à payer	75	75
TOTAL	75	75

Composition du capital social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	302 548	1	302 548
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	302 548	1	302 548

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

- Financière Hygie
- SAS au capital de 17 710 747 euros
- 8 Rue du Sentier
- 75 002 Paris
- RCS Paris 831 151 501

La Société fait par ailleurs partie d'un groupe fiscalement intégré (article 223 A du CGI) dont la société Financière Hygie constitue la tête de groupe. La société 5àsec Latam calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément, indépendamment du fait qu'elle soit membre d'un groupe fiscalement intégré.

5àSec LATAM
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 302.548 Euros
Siège social : 8, Rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 523 880 474

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE DU 23 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois Juillet à 11 heures, la société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 16.916.759,19 € dont le siège est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, associée unique, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA représentant de la société Financière Hygie Présidente de 5àSec Group, a pris au siège social, les décisions ci-après.

Monsieur Olivier BOCCARA préside la séance en sa qualité de représentant de la société Financière Hygie Présidente de la société 5 à Sec GROUP Présidente de la société 5àSec LATAM.

M. le Président constate :

- que le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement informé de la présente prise de décisions, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau :

- - le rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- - le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués à l'associée, ont été tenus à sa disposition au siège social dans les délais légaux et statutaires.

Le président rappelle que l'associée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,
- Approbation desdits rapports, comptes et bilan, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Mention des conventions de l'article L227-10 du code de commerce,
- Transfert du siège social au 20, Rue du Sentier, 75002 Paris et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, les comptes et le bilan de

l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 12.985 € en report à nouveau.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis de code général des impôts, prend acte qu'il lui a été rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les conventions au sens de l'article L227-10 du Code de Commerce à mentionner sur le registre sont les suivantes :

Convention qui se poursuit avec la société Financière Hygie, S.A.S. au capital de 22.360.950 € dont le siège est 8 rue du Sentier 75002 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 831 151 501, société contrôlant l'actionnaire :

- convention dénommée « Assistance et Services Agrément ».

Ladite convention n'a pas eu d'incidence financière notre société ne réalisant pas de chiffre d'affaires.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, au 20, Rue du Sentier, 75002 paris, à compter du 26 Juillet 2021, l'associée unique décide en conséquence de substituer dans l'article 3 des statuts la nouvelle adresse à l'ancienne à compter du 26 Juillet 2021.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et représentant de l'associé unique.

**M. Olivier BOCCARA Président de séance
et représentant de l'associé unique**



5 A SEC LATAM

Société par actions simplifiée

8 RUE DU SENTIER

PARIS 75002

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

5 A SEC LATAM

Société par actions simplifiée

8 RUE DU SENTIER, PARIS 75002, FR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société 5 A SEC LATAM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5 A SEC LATAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la rubrique *Faits marquants* de l'annexe des comptes annuels qui présente le contexte de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire et les impacts sur les comptes 2020 du plan de continuation approuvé par le Tribunal de commerce le 15 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit Pimont

Benoit PIMONT

COMPTES ANNUELS

en euros

5ASEC LATAM

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Bilan au 31/12/2020

8, Rue du Sentier

75002 PARIS

SIRET : 52388047400045

NAF : 6420Z

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 791 114	1 787 565	3 549	3 549
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 791 114	1 787 565	3 549	3 549
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés		2 660	(2 660)	(2 660)
Autres	1 250		1 250	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	3 571		3 571	13 554
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL (II)	4 821	2 660	2 161	10 894
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	315 896		315 896	315 896
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	2 111 831	1 790 225	321 606	330 339

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :302548	302 548	302 548
Prime d'émission, de fusion, d'apport	(0)	(0)
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	450	450
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(527 211)	(257 667)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(12 985)	(269 545)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(237 198)	(224 213)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	315 896	315 896
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	315 896	315 896
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	239 534	232 579
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 300	6 003
Dettes fiscales et sociales	75	75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	242 909	238 657
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	321 606	330 339

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				2 951
Chiffre d'affaires Net				2 951
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges Autres produits				
TOTAL (I)				2 951
Charges d'exploitation Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stocks (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks (matières premières et autres appro.) Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges			11 021	20 088 76
TOTAL (II)			11 021	20 164
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(11 021)	(17 213)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			64	306 011
TOTAL (V)			64	306 011
Charges financières Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			2 019 9	315 896 1 826 80
TOTAL (VI)			2 028	317 802
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(1 964)	(11 791)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(12 985)	(29 004)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		240 541
TOTAL (VIII)		240 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(240 541)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	64	308 962
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	13 049	578 507
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(12 985)	(269 545)

Annexes

Annexe au bilan et compte de résultat

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 321606.33 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -12985 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2016 -07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation suite à l'adoption le 15 décembre 2020 par le Tribunal de Commerce de Paris du plan de redressement par continuation de l'ensemble des filiales françaises, tel que décrit en note ci-après Faits caractéristiques

Faits marquants

Le marché du pressing est impacté depuis une quinzaine d'années par (i) la forte baisse du costume-cravate dans le monde professionnel (dont les ventes ont été divisées par 2 en 10 ans), (ii) l'avènement des vêtements à très bas prix (Zara, H&M et explosion du marché de l'occasion), (iii) l'amélioration constante des machines à laver pour particuliers et (iv) l'image vieillissante du pressing.

Partant de ce constat, les nouveaux dirigeants ont présenté un nouveau plan stratégique, court, moyen et long terme. Le plan de réorganisation du groupe 5àSec se fondait, principalement, sur trois piliers : (i) le « back-to-basics » sur son marché historique, avec une rationalisation des coûts et une amélioration du service client ; (ii) le lancement de nouvelles offres à travers la marque 5àSec Services ; et (iii) le lancement de nouvelles activités, telles qu'un service de nettoyage et recoloration de sneakers, ou des corners pressing dans des magasins alimentaires de proximité (en France et en Suisse).

Afin d'atteindre ces objectifs de réorganisation, la Société devait procéder à des investissements importants afin de rattraper les retards d'investissement du groupe.

Tous les accords de principe nécessaires pour assainir la situation financière du groupe avaient été conclus, et restaient simplement à formaliser, lorsqu'est survenue la crise de la Covid-19.

Impact de la crise sanitaire Covid -19

En raison de la crise sanitaire, tous les magasins en propre et franchisés ont dû fermer à partir du 16 mars 2020. La majorité des salariés français a été placée en chômage partiel à compter de cette date.

Il s'en est suivi un effondrement du chiffre d'affaires et une violente dégradation du résultat prévisionnel 2020, à tout le moins.

Dans ces conditions, la restructuration financière initialement envisagée est devenue caduque, avant même d'avoir été formalisée.

Si notre actionnaire et l'investisseur principaux croyaient tous les deux à la possibilité d'un redressement du groupe, la crise sanitaire a rendu, selon eux, un redressement in bonis impossible de par son coût. Le projet de réinvestissement a donc été adapté pour une mise en œuvre dans le cadre de procédures collectives, comprenant, dès lors, une renégociation des passifs d'exploitation.

Un accord est ainsi intervenu entre l'actionnaire et l'investisseur, dans le cadre duquel :

- L'actionnaire acceptait de céder sa participation à l'investisseur qui devenait donc le nouvel actionnaire de contrôle du groupe 5àSec ;
- Notre nouvel actionnaire accompagnait donc lui-même, en cette nouvelle qualité, les procédures collectives appelées à être ouvertes ;
- Notre nouvel actionnaire enfin, prévoyait un investissement pouvant atteindre 11 M€, pour accompagner un plan de redressement, sous réserve que ce plan puisse être élaboré et mis en œuvre à des conditions satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que les sociétés suivantes du groupe 5àSec ont dû déclarer leur état de cessation des paiements :

- Financière Hygie
- 5àSec RIF ;
- 5àSec France ;
- SOYEZBCBG ;
- Newpresspro ;
- Confluence ;
- Press 38 ;
- Lyon Part Dieu Pressing.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le 28 avril 2020 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Quant aux sociétés 5àSec Group et Teinturerie Letourneur, in bonis, elles ont sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

En outre, il convient de préciser qu'un sursis concordataire (procédure collective de droit suisse) a été ouvert au bénéfice de Baechler Teintureries, société détenue à 100% par 5àSec Group. Cette procédure a pour objet de placer l'entreprise sous la protection du Tribunal de commerce de Genève, et de geler l'intégralité des dettes contractées jusqu'au 28 mai 2020. L'objectif de la procédure est similaire à celui de la procédure française, à savoir proposer un plan de continuation de l'activité accompagné d'un plan d'apurement du passif.

Modalités du plan de continuation par redressement

Le Groupe prévoit d'atteindre en 2024 son chiffre d'affaires cible (environ 45 M€ sur le périmètre en procédure et près de 90 M€ consolidé) et son EBITDA cible (environ 3 M€ sur le périmètre en procédure et 7 à 8 M€ en consolidé). C'est donc sur cette base, et en tenant compte des conditions posées par l'actionnaire pour apporter les 11M€ nécessaires au financement du plan (périmètre France et Suisse), que la direction du Groupe a raisonné pour bâtir les propositions d'apurement du passif :

▪ Plan de redressement opérationnel

Chaque société du groupe 5àSec faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a présenté un plan de redressement ou de sauvegarde, lequel s'inscrira dans une logique et une cohérence globale au niveau du groupe.

En effet, face à un marché structurellement en baisse du fait de la conjoncture économique et des nouvelles habitudes de travail et de consommation (habillement casual, télétravail, etc.), impactant aussi bien les volumes que les marges, le groupe doit trouver de nouveaux relais de croissance, tout en améliorant son efficacité opérationnelle, ce qui nécessitera des investissements significatifs.

Pour ce faire, le groupe 5àSec a développé un plan industriel basé sur les 6 grands axes stratégiques suivants :

- Le modèle opérationnel doit être centralisé, industrialisé et mutualisé ;
- Le réseau de magasins doit être rationalisé, harmonisé et amélioré, notamment avec le concept de « love cost ». Ainsi, dans environ 120 magasins, le groupe va investir dans la formation des managers pour améliorer l'expérience client. De plus, la fermeture des magasins non rentables devra être envisagée ;

- L'offre de service doit se renouveler avec la mise en place de la marque 5àSec Services. Cette marque devrait proposer une offre de (i) livraison à domicile, (ii) d'enlèvement à domicile de textiles d'ameublement (nettoyage de tapis ou de canapés) et (iii) des boxes en entreprise ;
- Le métier doit être revalorisé (conditions de travail, plan de formation, etc.) ;
- Le modèle de Master franchisé doit être revu pour le tendre vers un modèle dit « capex light ». A ce titre, l'objectif est de réduire les coûts d'entrée pour les nouveaux franchisés en proposant l'utilisation de machines de lavages dont le coût d'acquisition est réduit ou la possibilité de bénéficier d'une solution de leasing avantageuse (négociée au niveau du groupe) ;
- La mise en place d'une plateforme omnicanale doit être accélérée.

L'atteinte de ces objectifs suppose la réalisation d'investissements importants :

- D'une part, le groupe doit faire face au remplacement de plusieurs de ses machines de nettoyage à sec (coût unitaire de 25 K€) et la remise à niveau du parc de magasins (rénovation et fermeture) ;
- Des investissements importants dans l'IT. En effet, aucune solution de logiciel métier clé en main n'existe, ce qui contraint la société à développer ses propres solutions.

▪ **Réduction du passif**

Enfin, le plan de redressement de 5àSec ne pourra être mené à bien qu'à la condition d'une réduction drastique du passif du Groupe, qui, à la date d'ouverture des procédures, était estimé à 157 M€ (dont 72 M€ de passif tiers), soit un niveau incompatible avec la rentabilité de l'activité pouvant être raisonnablement attendue. Pour restaurer une structure de bilan viable, il a donc été estimé que le niveau de passif consolidé sur le périmètre en procédure ne devrait pas excéder environ 20 M€. Le solde, par conséquent, doit être abandonné ou annulé.

▪ **Plan d'apurement du passif au niveau consolidé**

Sur la base de prévisions d'activité et de trésorerie, les propositions d'apurement du passif suivantes ont été élaborées par le management :

○ Créances super privilégiées

Les créances super privilégiées ont été payées à hauteur de 10% avant l'audience, le solde sera honoré sur 12 mois.

○ Dettes fournisseurs

Les projets de plan de redressement/sauvegarde prévoient d'apurer le passif fournisseur de chaque structure concernée de la façon suivante :

- Les créances inférieures ou égales à 500€ seront payées intégralement, conformément à la Loi, dans le mois du jugement arrêtant le plan.

- Les fournisseurs faisant partie du comité des principaux fournisseurs se sont vu proposer un règlement comptant de 15% de leurs créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, le solde étant abandonné.

- Les autres fournisseurs (hors comité) se sont vu proposer deux options :

-Option courte : paiement de 15% des créances admises, dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte ;

-Option longue : paiement de 100% du montant des créances admises, 5% à la date du premier au sixième anniversaire de l'adoption du plan et 70% à la date du septième anniversaire de l'adoption du plan.

Il convient de préciser ici que parallèlement à la circularisation des propositions d'apurement du passif, le nouvel actionnaire s'est rapproché d'un certain nombre de fournisseurs, jugés stratégiques, pour leur proposer de leur racheter leurs créances, à des conditions qu'ils négocieront de façon bilatérale. Conformément à la Loi, les créances ainsi rachetées et détenues par l'actionnaire, ont été traitées au sein du comité des établissements de crédit et assimilés.

○ Dettes fiscales et sociales

La CCSF a été saisie d'une demande visant à régler 15% des créances rémissibles dans le mois du jugement arrêtant le plan, pour solde de tout compte et en cas de refus, il a été proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise (Option longue, telle qu'indiquée ci-dessus).

En ce qui concerne la dette de TVA, qui ne peut faire l'objet d'aucune remise, il a été proposé de l'apurer selon l'échéancier commun des créanciers hors comité n'acceptant pas de remise.

○ Dettes envers les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés

Les créanciers membres du comité des établissements de crédit et assimilés se sont vu proposer le traitement suivant :

- Un paiement comptant de 5% des créances admises dans le mois du jugement arrêtant le plan, contre abandon du solde.

- S'agissant des créances portées par l'actionnaire et les autres membres du Groupe, il est prévu un traitement plus défavorable, consistant en un abandon de créance ou une conversion intégrale en capital, suivie d'une réduction du capital, conduisant donc à une annulation des actions ainsi obtenues.

Les prévisions de trésorerie, prenant en compte l'apurement du passif ci-dessus et les apports de new money, font état de soldes positifs dès 2021, ceux-ci atteignant 11,6 M€ en 2027.

■ **Apport de new money**

Pour mener à bien le plan de redressement, un besoin de new money a été estimé par cabinet d'expertise indépendant à hauteur de 10,9 M€ au niveau du groupe.

Le nouvel actionnaire s'est engagé à procéder à un apport de 11 M€ (en ce compris le rachat des créances des fournisseurs stratégiques), sous réserve de l'adoption du plan.

Cet apport doit être fait notamment par la souscription :

- d'une augmentation de capital de Financière Hygie ; et
- d'obligations convertibles en actions émises par Financière Hygie. Ces obligations convertibles auront une maturité de 7 ans à compter de leur souscription et porteront intérêt pouvant être capitalisés.

▪ **Simplification juridique de l'organigramme**

En vue de simplifier l'organigramme juridique du groupe, le groupe s'est engagé à procéder :

- dans un premier temps à l'absorption, par Newpresspro, par voie de fusion, des sociétés Part-Dieu Pressing, Confluence Pressing, Press 38 et Sainte Foy Pressing ;
- puis dans un second temps, à l'absorption, par 5àSec RIF, par voie de fusion, des sociétés Teintureries Letourneur, Soyez BCBG, GSBC et Newpresspro.

A l'exception de l'absorption de la société Part-dieu Pressing reportée en juin 2021, l'ensemble de ces opérations ont été réalisées le 31 décembre 2020.

La Société et ses filiales ont présenté le 23 novembre 2020 le plan de continuation tel que décrit ci-dessus au Tribunal de Commerce de Paris. Ce plan a été adopté pour l'ensemble des sociétés françaises le 15 décembre 2020.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

En date du 18 juin 2021, la Société a cédé l'intégralité des parts détenues dans BRB Argentina SA et Dilexia SA. Avec cette cession, le Groupe n'a plus d'activité en propre en Argentine.

Règles et méthodes comptables

La méthode base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La Société a ainsi procédé au cours de l'exercice précédent à la dépréciation de sa participation dans les sociétés argentines.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
<i>Immobilisations financières</i>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 791 114		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 791 114		
TOTAL GENERAL	1 791 114		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 791 114	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 791 114	
TOTAL GENERAL			1 791 114	

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	315 896			315 896
Provisions pour pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	315 896			315 896

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations				
Immobilisations financières	1 787 565			1 787 565
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	2 660			2 660
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	1 790 225			1 790 225
TOTAL GENERAL	2 106 121			2 106 121
Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 250	1 250	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 250	1 250	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	3 300	3 300		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75	75		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	239 534	239 534		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	242 909	242 909		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	75	75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	75	75

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
448600 Etat Charges à payer	75	75
TOTAL	75	75

Composition du capital social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	302 548	1	302 548
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	302 548	1	302 548

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

- Financière Hygie
- SAS au capital de 17 710 747 euros
- 8 Rue du Sentier
- 75 002 Paris
- RCS Paris 831 151 501

La Société fait par ailleurs partie d'un groupe fiscalement intégré (article 223 A du CGI) dont la société Financière Hygie constitue la tête de groupe. La société 5àsec Latam calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément, indépendamment du fait qu'elle soit membre d'un groupe fiscalement intégré.